

2PI Bis

Société civile immobilière au capital de 7.906.060 euros
Siège social : 7, rue de l'Amiral d'Estaing – 75116 Paris
992 701 110 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT
LES DECISIONS DES ASSOCIES DU 5 MAI 2026**

Le 5 mai 2026,

Les soussignées :

2PI

société civile dont le siège social est situé au 7, rue de l'Amiral d'Estaing, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 450 750 435, représentée par son gérant, la société French Investment Portfolio Asset Management (438 302 044 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son président, la société Trilo Consulting (515 125 607 R.C.S. Nanterre), elle-même représentée par son président, Monsieur Christophe Le Corre ;
titulaire de 7.906.059 parts sociales

et

Proudreed Holding

société civile dont le siège social est situé au 7, rue de l'Amiral d'Estaing, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 504 471 186, représentée par son gérant, la société French Investment Portfolio Asset Management (438 302 044 R.C.S. Paris), elle-même représentée par son président, la société Trilo Consulting (515 125 607 R.C.S. Nanterre), elle-même représentée par son président, Monsieur Christophe Le Corre ;
titulaire de 1 part sociale ;

agissant en qualité de seuls associés, propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société (les « **Associés** ») ;

après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- le texte des décisions ;
- les statuts de la Société ; et
- le projet de statuts modifiés ;

(ii) de l'ordre du jour proposé ci-après reproduit :

1. modification de l'article 13 (« Gérance ») des statuts ;
2. pouvoirs pour les formalités légales ;

ont pris les décisions suivantes, par acte sous seing privé, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts :

PREMIERE DECISION

(Modification de l'article 13 (« Gérance ») des statuts)

Les Associés décident qu'à compter de ce jour, les pouvoirs de la gérance seront limités et décident en conséquence de modifier comme suit l'article 13 des statuts :

« Article 13 – Gérance

Le point 1. est inchangé.

Le point 2. est modifié comme suit :

A l'égard des tiers, le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société et pour faire et donner mandat de faire tous les actes relatifs à son objet. Le ou les gérants engagent chacun la Société par tous actes entrant dans l'objet social. S'il y a plusieurs gérants, chacun d'eux exerce séparément ses pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun d'eux de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

A l'égard des associés, le ou les gérants peuvent accomplir tous actes de gestion que demande l'intérêt de la Société. Toutefois, à titre d'ordre interne, et sans que cette clause puisse être opposée aux tiers ou invoquée par eux, les décisions figurant en annexe des présentes ne peuvent être prises ou mises en œuvre par le ou les gérants sans l'approbation préalable du conseil de surveillance de la société French Investment Portfolio Asset Management (438 302 044 R.C.S. Paris) (« **FIPAM** »), lorsqu'il a été institué.

Le reste de l'article est inchangé. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du présent acte pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent acte est signé par les représentants des Associés par voie électronique en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Docusign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent acte conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

Le présent acte constatant les décisions des Associés sera retranscrit sur le registre des décisions des associés de la Société et une copie numérique du présent acte sera conservée dans les archives sociales de la Société.

2PI

représentée par : French Investment Portfolio
Asset Management

elle- même représentée par : Trilo Consulting

elle-même représentée par :

Signé par :

Christophe LE CORRE

95A307BAC970403...

Monsieur Christophe Le Corre

Proudreed Holding

représentée par : French Investment Portfolio Asset
Management

elle- même représentée par : Trilo Consulting

elle-même représentée par :

Signé par :

Christophe LE CORRE

95A307BAC970403...

Monsieur Christophe Le Corre